

**CALENDRIER des EXAMENS – AVRIL 2019**

1<sup>ère</sup> session – 2<sup>ème</sup> semestre

Master 1 Sciences, Technologies, Santé

**MENTION SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT – SPECIALITE Sol, Eau, Milieux et Environnement (SEME)**

Président du jury : M. MATHIEU Olivier

Dates	Horaires	Durée	Tiers temps	Épreuves	Lieu de l'épreuve
Mardi 9 avril 2019	9h00 - 12h00	3h		<b>UE7 Sciences sociales et droit de l'environnement (écrit)</b> - Droit de l'Environnement - Approche Système Acteurs - Économie de l'Environnement	<b>AMPHI MORVEAU</b>
Mercredi 10 avril 2019	8h30 - 10h00	1 h 30		<b>UE8 Géochimie des sols et de l'eau (écrit)</b> Géochimie et cycles des éléments	<b>AMPHI MORVEAU</b>
	10h30 - 12h00	1 h 30		<b>UE8 Géochimie des sols et de l'eau (écrit)</b> Modélisation des cycles Biogéochimiques	<b>AMPHI MORVEAU</b>
	14h00 – 15h00	1h00		<b>UE9 Ressources naturelles activités humaines &amp; climat (écrit)</b> - Interfaces surface continentale/climat	<b>AMPHI MORVEAU</b>
Jeudi 11 avril 2019	9h00 - 10h30	1h30		<b>UE9 Ressources naturelles activités humaines &amp; climat (écrit)</b> - Pollution & dépollution	<b>AMPHI MORVEAU</b>
	14h00 -17h00	20 min par exposé		<b>UE10 Option (oral)</b> Fonctionnement des Bassins Versants	<b>AMPHI COURTOIS</b>
Vendredi 12 avril 2019	8h30 - 12h00	20 min par exposé		<b>UE10 Option (oral)</b> Sols, paysages et dynamique des polluants	<b>AMPHI MORVEAU</b>
	8h30 - 12h00	20 min par exposé		<b>UE10 Option (oral)</b> Variabilité et risques climatiques	<b>Salle CRC</b>

**CE CALENDRIER VAUT CONVOCATION AUX EXAMENS**

Les candidats se présentent dix minutes avant le début de l'épreuve. Ils entrent dans la salle à l'invitation des responsables. Ils doivent présenter leur carte d'étudiant (ou à défaut une pièce d'identité avec photo). Aucun candidat n'est autorisé à entrer après la distribution des sujets (sauf cas de force majeure si le retard n'excède pas une demi-heure), ou à sortir avant la fin de la première heure. En cas de fraude ou tentative de fraude, les mesures nécessaires prévues dans la Charte des Examens seront prises.

**La présence dans la salle d'examens de documents relatifs à l'épreuve sera considérée comme tentative de fraude.**